

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

6 mai 2014

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 6 mai 2014 à 20:00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.
Dames Sylvie Boucher et Nathalie Ross, conseillères.
MM. Serge Lacoursière, Christian Valois, Daniel Valois et Alain Deguise, conseillers.

Formant le quorum, le maire ouvre la session et fait la prière d'usage.

2014-080

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

- Demande de dons, AFEAS;
- Payer la cotisation ZIP;
- Compensation monétaire à monsieur Gilles Lavoie.

2014-081

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Aucune question sur l'ordre du jour.

2014-082

Adoption du procès-verbal du 1^{er} et du 15 avril 2014

Il est proposé par Alain Deguise et secondé par Serge Lacoursière et résolu unanimement que le procès-verbal du 1^{er} et celui du 15 avril 2014 sont adoptés sans amendement.

2014-083

Comptes à payer liste 2014-05

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Christian Valois et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2014-05 au montant de 30 014,13\$ sont adoptés et que la secrétaire-trésorière est autorisée à payer ces comptes.

2014-084

Dépenses incompressibles – Avril 2014

Il est proposé par Alain Deguise et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement que le rapport des dépenses incompressibles pour le mois d'avril 2014 au montant de 108 085,42\$ est adopté sans amendement.

2014-085

Assemblée générale annuelle CRSBP

Il est proposé par Alain Deguise et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement d'autoriser Dame Nathalie Ross, représentante, et Dame Andrée Chevalier-Bergeron, coordonnatrice, ainsi que Dames Danielle Thibeault, Diane Thibeault et Marie-Ange Arsenault, bénévoles, à assister à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio CQLM qui se tiendra aux Portes de la Mauricie le 6 juin 2014. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

2014-086

Dossier Beaufort (2204, rang Saint-Pierre lot 4 507 243)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'incendie en novembre 2012 du chalet situé au 2204, rang Saint-Pierre, un permis pour sa reconstruction a été demandé;

CONSIDÉRANT QU'un permis a été émis à cette fin le 2 octobre 2013, précédé d'un permis de démolition;

CONSIDÉRANT QUE puisque l'implantation du chalet incendié était dérogatoire, le nouveau bâtiment devait être construit selon la même implantation au sol;

CONSIDÉRANT QUE le service d'inspection de la MRC de D'Autray a constaté que les fondations qui avaient été coulées dans le cadre de cette reconstruction n'étaient pas localisées selon la même implantation que le chalet incendié;

CONSIDÉRANT QUE la superficie d'implantation au sol de la nouvelle construction a été augmentée et déplacée vers le fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ces fondations se trouvent à avoir aggravé l'empiètement dans la rive et qu'une partie de celles-ci se retrouve même dans le littoral du fleuve, le tout suivant des travaux de remblai non autorisés;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant a pour sa part augmentée mais demeure inférieure à 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.3.10 du Règlement administratif exige que le propriétaire fournisse un certificat de localisation au moment où les fondations sont en place;

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2014, le MDDEP transmettait à la municipalité une lettre exigeant qu'elle prenne les mesures requises afin de faire respecter les normes municipales en matière de protection des rives et du littoral sur le terrain concerné;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'arrêt des travaux a été transmis au propriétaire le 23 janvier 2014;

Par conséquent, il est proposé par Daniel Valois, appuyé par Christian Valois et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la firme d'avocats *Dunton Rainville sencl* soit mandatée afin de prendre toutes les mesures nécessaires, incluant des procédures judiciaires, afin de mettre fins aux contraventions à la réglementation municipale sur le lot 4 507 243 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier (2204, rang Saint-Pierre).

2014-087

Compensation à monsieur Jules Bergeron

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Sylvie Boucher résolu unanimement d'autoriser un crédit annuel au montant de 75\$ sur le compte de taxes portant le matricule 3607-40-7616 de monsieur Jules Bergeron et ce, à titre de compensation puisque ce dernier loge le camion de fosse septique sur son terrain deux fois par année lors des vidanges de fosses septiques.

2014-088

Demande au député de Berthier (Âge d'Or de Saint-Ignace-de-Loyola)

Il est proposé par Nathalie Ross, secondé par Daniel Valois et résolu unanimement d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à faire une demande dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole 2014-2015 au député de Berthier, monsieur André Villeneuve, afin de soutenir le club de l'Âge d'Or de Saint-Ignace-de-Loyola.

2014-089

États financiers O.M.H. 2013

Il est proposé par Nathalie Ross secondé par Alain Deguise et résolu unanimement que le rapport financier au 31 décembre 2013 de l'Office Municipale d'Habitation de Saint-Ignace-de-Loyola démontrant des revenus de 40 664,00\$ et des dépenses de 94 957,00\$ est adopté par le Conseil, tel que soumis. Également résolu que ce rapport soit déposé aux archives de la municipalité.

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

2014-090

Transférer le compte de cellulaire au nom de Donald Gladu

Il est proposé par Sylvie Boucher secondé par Christian Valois et résolu unanimement de transférer le compte de téléphone cellulaire Telus de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola au nom de monsieur Donald Gladu afin que ce dernier puisse conserver le même numéro de téléphone. Monsieur Gladu sera responsable de son contrat de service et devra en assumer le paiement; il est également résolu de payer 45\$ par mois à monsieur Donald Gladu et 45\$ par mois à monsieur Alexandre Valois puisqu'il utilise son téléphone cellulaire personnel et ce, à titre de remboursement de frais de téléphone.

2014-091

Offre de service Nordikeau Inc.

Il est proposé Alain Deguise secondé par Christian Valois et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Nordikeau Inc. datée du 17 octobre 2013 pour la réalisation du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc et inspection des bornes d'incendie pour une période de trois (3) ans (2014-2015-2016) à raison de 3 716\$ par année plus les taxes applicables.

2014-092

Dépôt des états des revenus et dépenses

La secrétaire trésorière dépose les états des revenus et dépenses pour la période de janvier à mars 2014. Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement de les déposer aux archives.

2014-093

Embauche de 2 monitrices camp de jour St-Ignace

Suite à l'offre d'emploi parue dans le Quoi de 9^e édition mars-avril 2014, il est proposé Nathalie Ross et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement de procéder à l'engagement de Frédérique Desjardins et Frédérique Latour comme monitrices pour le camp de jour St-Ignace et ce, pour une durée de neuf (9) semaines, soit du 16 juin 2014 au 15 août 2014, à raison de 35 heures/semaine réparties sur quatre (4) jours au salaire de 13,00\$ l'heure ; également résolu qu'un montant de 100,00\$ par famille sera chargé pour les enfants qui seront inscrits à ce camp de jour.

2014-094

Oléoduc, Trans-Canada

Considérant que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola appuie la démarche de la municipalité de Lanoraie concernant le projet oléoduc;

Considérant le projet de la cie Trans-Canada de faire transporter du pétrole venant de l'Alberta jusqu'au Nouveau-Brunswick en passant par le Québec;

Considérant le tracé du futur oléoduc traversera la région de Lanaudière et plus respectivement en suivant d'assez près le tracé du fleuve St-Laurent;

Considérant que plusieurs terres agricoles seraient touchées et que la protection de notre ressource agro-alimentaire est une priorité locale;

Considérant que certaines municipalités, dont Lanoraie, ont déjà soumis aux autorités gouvernementales leurs craintes et leur intention de refuser qu'une telle installation se retrouve sur leur territoire;

Considérant que des déversements risqueraient de survenir éventuellement et pourraient bouleversés des écosystèmes naturelles, des terres agricoles et possiblement des sources d'eau potable;

Considérant que Trans-Canada prévoit que l'oléoduc passera dans un milieu humide même si le gouvernement du Québec interdit toute intervention dans ces milieux;

Il est proposé par Daniel Valois appuyé par Serge Lacoursière et résolu unanimement ;

De demander à la MRC de d'Autray de prendre position face à ce projet et d'informer les autorités gouvernementales fédérale et provinciales ainsi que la cie Trans-Canada.

Qu'une copie de la présente résolution soit également transmise à la députée fédérale, Mme Ruth Ellen Brosseau, à la ministre de l'Environnement fédérale, Mme Léona Aglukkaq, au ministère du Développement durable de l'environnement et des parcs, au député provincial M. André Villeneuve, à la Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie, au conseil régional de l'environnement de Lanaudière, à toutes les municipalités des MRC de D'Autray et de L'Assomption et aux municipalités de Saint-Paul de Joliette et de Saint-Thomas de Joliette.

2014-095

Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable

Entente de principe dans le litige opposant la Ville de Berthierville aux municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Ignace-de-Loyola dans le cadre de l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable.

Uniquement 50 % des sommes facturées mais non payées par les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Ignace-de-Loyola pour l'année 2012 seront exigées par la Ville de Berthierville (voir les tableaux en annexe).

Aucun intérêt n'est exigé pour les sommes facturées mais non payées dans le cadre de l'entente par les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Ignace-de-Loyola pour les années 2012 et 2013 pourvu que ces sommes soient remboursées à la Ville de Berthierville avant le 15 juin 2014 (voir les tableaux en annexe).

À compter du 1^{er} janvier 2013, les dépenses pour les immobilisations à caractère intermunicipal diminuées des subventions gouvernementales reçues seront réparties entre les municipalités participantes en proportion de leur capacité maximale de consommation respective plutôt que selon leur consommation réelle respective (article 7 de l'entente).

À compter de 2014, la Ville de Berthierville s'engage à transmettre pour consultation aux autres parties à l'entente avant le 15 octobre un projet de budget du système intermunicipal d'alimentation en eau potable incluant une estimation de la contribution financière de chaque municipalité pour le prochain exercice (article 9 de l'entente).

Pour chaque année à compter de 2014, la Ville de Berthierville s'engage à convoquer au moins trois réunions du comité intermunicipal prévu à l'article 3 de l'entente.

À compter de 2015, la Ville de Berthierville s'engage à transmettre aux autres municipalités parties à l'entente avant le 30 avril les états financiers relatifs aux services fournis pour le dernier exercice financier.

En conséquence, il est proposé par Christian Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement d'accepter ladite entente.

2014-096

Soumission- Lignage de rues

Suite à l'appel d'offre par la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola en date du 2 avril 2014, les soumissions conformes sont:

- SMQ Inc. (Société du marquage du Québec) 8 495,50\$
- MTQ Inc. (Marquage traçage du Québec) 3 755,09\$
- Lignbec 4 748,30\$

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

En conséquence, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement d'accepter la soumission conforme la plus basse, soit MTQ Inc. pour un montant de 3 755,09 taxes incluses. Le soumissionnaire s'engage à ligner environ 10,35 km de rues axial simple, de plus ou moins 50 lignes d'arrêt et de plus ou moins 40 picto-vélo tel que mentionné en annexe A à l'intérieur de la soumission. De plus, le soumissionnaire s'engage à faire une traverse écolier sans supplément.

2014-097

Avis de motion règlement 460-2014 (relatif au stationnement)

Madame Nathalie Ross donne avis de motion qu'à une séance subséquente, elle proposera un règlement de modification au règlement relatif au stationnement numéro 430-2011.

2014-098

Soumission de l'enseigne pour le parc de la Grand'Mare

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement d'accepter la soumission de Enseignes Aux Quatre Vents pour la fabrication et l'installation d'une enseigne indiquant le nom du parc la Grand'Mare et le circuit cyclable pour un montant de 8 243,70\$ taxes incluses ; à noter qu'un dépôt de 40%, soit 3 297,48\$ doit être effectué au moment de la commande et la balance doit être acquittée sur réception.

2014-099

Demande d'appui pour le maintien du PADS et du Créneau

Actuellement, le *Créneau ACCORD Lanaudière/agroalimentaire et bioproduits végétaux* n'a plus accès au PADS (Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques).

L'évaluation, qui a été menée par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, en janvier 2014, n'a pas été concluante. Malgré ce fait,

CONSIDÉRANT les investissements réalisés dans la région via le PADS au cours des six dernières années;

CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires du secteur de la transformation alimentaire dans la région est passé de 410 millions de \$ en 1996 à 920 millions de \$ en 2011;

CONSIDÉRANT que le PIB du secteur de la transformation alimentaire est passé de 90 millions de \$ en 1996 à 190 millions de \$ en 2011;

CONSIDÉRANT que le nombre d'emplois du secteur bioalimentaire est passé de 16 100 emplois en 1996 à 24 300 emplois en 2011;

CONSIDÉRANT les avancées de certaines entreprises de transformation alimentaire de la région sur la scène nationale et internationale;

CONSIDÉRANT la taille et la structure de notre secteur bioalimentaire, composé essentiellement de petites entreprises et de PME très diversifiées;

CONSIDÉRANT la mobilisation des partenaires de ce secteur;

CONSIDÉRANT le pôle d'expertise en formation et en recherche et développement dans Lanaudière, notamment avec la présence du CIEL, de l'Académie d'hôtellerie et de tourisme de Lanaudière, du Cégep régional de Lanaudière par le biais de ses programmes éducatifs et de son complexe agroalimentaire (CEFTA);

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

CONSIDÉRANT la croissance soutenue du secteur de la transformation alimentaire et de la production agricole au cours des 15 dernières années et de leur apport à l'économie de Lanaudière.

Sur la motion dûment proposée par Serge Lacoursière et appuyée par Alain Deguise il est unanimement résolu :

De demander au gouvernement du Québec de maintenir le PADS au *Créneau ACCORD Lanaudière/agroalimentaire et bioproducts végétaux*;

De solliciter l'appui des CLD, de la CRÉ, de la FUPAL et de l'ensemble des partenaires du secteur bioalimentaire.

2014-100Gazon-Halte Tellier

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement d'accepter l'offre de Louis-Charles Guertin pour la coupe de gazon à la halte Tellier au coût de 35\$ chaque fois.

2014-101Mandater Dunton Rainville- vente pour non-paiement de taxes

Attendu que la propriétaire possède uniquement le bâtiment sans le fond de terre, il est proposé par Alain Deguise et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement de mandater Me J.H. Denis Gagnon de Dunton, Rainville afin qu'il puisse exercer les recours nécessaires pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires concernant le matricule 3607-65-4954-02 au montant de 1 693,06\$.

2014-102Roches stationnement de la rampe de mise à l'eau et assainissement

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement de mettre de la roche sur le terrain du stationnement de la rampe de mise à l'eau ainsi que sur le terrain de l'assainissement afin de maintenir un bon entretien.

2014-103Félicitations à Maude Cournoyer Valois

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola offre ses sincères félicitations à mademoiselle Maude Cournoyer Valois suite à l'exposition des finissants du programme d'arts plastiques du Cégep régional de Lanaudière à Joliette, le Musée d'art de Joliette et la Caisse Populaire Desjardins lui ont décerné le prix de l'artiste de la relève Desjardins édition 2014. Nous lui souhaitons bonne continuité.

2014-104Dons – divers organismes

Il est proposé par Christian Valois secondé par Alain Deguise et résolu unanimement de faire les dons suivants :

École St-Joseph- finissant 6 ^e année	50,00\$
Rendez-vous familial	400,00\$
Louis-Vincent Barthe (exposition mai 2014)	86,23\$
Les Malards	100,00\$
AFEAS	100,00\$

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

2014-105

Adhésion ZIP

Il est proposé par Serge Lacoursière secondé par Daniel Valois et résolu unanimement de renouveler notre adhésion au ZIP pour l'année 2014-2015 au coût de 40,00\$.

2014-106

Compensation à monsieur Gilles Lavoie

Attendu que les quais appartenant à la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola se sont retrouvés à l'île à Cavale samedi, le 19 avril 2014 puisque la corde a cédé;

Attendu que monsieur Gilles Lavoie est allé les récupérer de bonne foi en utilisant son embarcation personnelle;

Il est proposé par Serge Lacoursière secondé par Sylvie Boucher de remettre un montant de 100,00\$ à Monsieur Gilles Lavoie à titre de compensation.

2014-107

Levée de la session

Il est proposé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la session soit et est levée

Jean-Luc Barthe
Maire

Mélanie Messier
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mélanie Messier, Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2014-083, 2014-084, 2014-087, 2014-090, 2014-091, 2014-095, 2014-096, 2014-098, 2014-100, 2014-102, 2014-104, 2014-105 et 2014-106.

Mélanie Messier, Secrétaire-trésorière & Directrice Générale adjointe